



L'AIDANT EST UNE
PERSONNE

par Thierry Clugéry

QUI EST AIDANT ?

ARTICLE R. 245-7 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES :

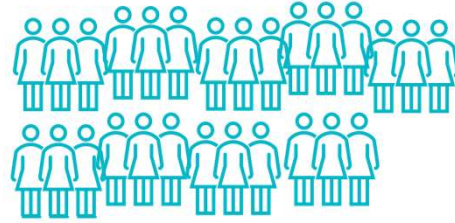
« Est considéré comme un aidant familial, le conjoint, le concubin, la personne avec laquelle le bénéficiaire a conclu un pacte civil de solidarité, l'ascendant, le descendant ou le collatéral qui apporte l'aide humaine définie en application des dispositions de l'article L. 245-3 du présent code **et qui n'est pas salarié pour cette aide.** »



LA CHARTE EUROPÉENNE

« L'aidant familial est la **personne non professionnelle** qui vient en aide à **titre principal, pour partie ou totalement**, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide **régulière** peut être prodiguée de façon **permanente ou non**, et peut prendre plusieurs formes, notamment : **nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques...** »

CHIFFRES
CLES



4,3 MILLIONS EN
FRANCE



2,8 MILLIONS AU
QUOTIDIEN



500 000 ONT MOINS
DE 25 ANS



30 % DÉCÈDENT AVANT L'AIDÉ

LA MAISON DES AIDANTS
UN LIEU DE RESSOURCES

Accueille tous les
aidants, sans
condition.





LES RESSOURCES DE LA MAISON DES AIDANTS

CERCLE DES AIDANTS

SOPHROLOGIE

CAFE PHILO

**SUIVI PSYCHOLOGIQUE
INDIVIDUEL**

FORMATION

CERCLE DES AIDANTS EXEMPLES DE THEMES

« APPRENDRE À SE CONNAÎTRE POUR
NE PAS DÉPASSER SES LIMITES. »

« LUI DIRE NON EST TROP DIFFICILE
POUR MOI ET ME CULPABILISE. »

« UNE PAUSE ! DU RÉPIT ! J'EN AI
VRAIMENT BESOIN. »

« ÊTRE AIDANT NE SIGNIFIE PAS DE
DEVOIR TOUT GÉRER »



FORMATION DES AIDANTS

MODULE 1

Quand la maladie, le handicap s'imisce dans la relation au proche

MODULE 2

Être aidant : une posture, des besoins, des attentes et des limites

MODULE 3

La relation au quotidien avec son proche

MODULE 4

Trouver sa place avec les professionnels

MODULE 5

Comment s'y prendre avec son proche pour les gestes de la vie quotidienne ?

MODULE 6

Comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale ?

CONTACTS UTILES



Service Handicap dans la Ville – RDC

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

02 35 19 44 33

servicehandicap@lehavre.fr

La Maison des Aidants
7 rue Docteur Charles Richet
76 610 Le Havre

02 79 92 76 17

maisondesaidantsduhavre@lehavre.fr